



Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie - recrutement d'un membre

Le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud est à la **recherche d'un nouveau membre afin de siéger sur le Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie** (ci-après appelé « comité ») qui doit être formé au sein de chacun des centres de services scolaires, aux fins d'examiner et d'enquêter sur toute information concernant un comportement susceptible de contrevvenir au *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone* (ci-après appelé « Règlement »).

Chaque centre de services scolaire est administré par un conseil d'administration composé de 15 membres, dont 5 membres représentant les parents d'un élève fréquentant un établissement relevant du centre de services scolaire, 5 membres représentant le personnel du centre de services scolaire et 5 membres représentant la communauté.

Le comité est composé de trois personnes nommées par le conseil d'administration de chacun des centres de services scolaires par le vote d'au moins les deux tiers de ses membres. Ces personnes doivent appartenir à l'une des catégories suivantes :

1. elle possède une expérience, une expertise, une sensibilisation ou un intérêt marqué en matière d'éducation;
2. elle est un ancien membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire ou un ancien commissaire d'une commission scolaire;
3. elle possède une expérience ou une expertise en matière de déontologie et d'éthique.

Le comité doit être composé de membres provenant d'au moins deux des trois catégories. Plus précisément, le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud est à la recherche d'un nouveau membre pour la catégorie numéro 1. Les personnes qui souhaitent poser leur candidature doivent démontrer qu'elles rencontrent les critères prévus à cette catégorie. Les membres du comité ne peuvent être membres du conseil d'administration ou employés d'un centre de services scolaire ou liés à ceux-ci.

La durée du mandat des membres du comité est fixée à 3 ans. À l'expiration de leur mandat, les membres demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau. Les membres du comité ont droit, à la charge du centre de services scolaire, à **une allocation de présence de 100 \$ par rencontre et au remboursement des frais raisonnablement engagés** selon les mêmes normes que celles déterminées par le gouvernement en application de l'article 175 de la *Loi sur l'instruction publique* pour les membres des conseils d'administration des centres de services scolaires, à l'exception du montant maximum qu'un membre peut recevoir à titre d'allocation de présence, qui ne s'applique pas.

Les personnes intéressées à rejoindre le comité sont invitées à transmettre leur curriculum vitae, accompagné d'une lettre de présentation, par courriel, au secretariat.general@csscotesud.gouv.qc.ca, au plus tard le vendredi 4 octobre 2024.

PROCESSUS DE SÉLECTION APPLICABLE

L'examen des candidatures se fera sous la responsabilité d'un comité de sélection dont la composition est la suivante :

- La secrétaire générale;
- Un représentant du service des ressources humaines;
- Un représentant des directions de service.

Le comité de sélection a comme mandat d'analyser les candidatures reçues et d'effectuer des recommandations au conseil d'administration quant à la composition du Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie, en conformité avec les profils recherchés tel que prévu au *Règlement*.

Seuls les candidates et les candidats sélectionnés par le comité de sélection seront contactés pour les prochaines étapes du processus de désignation. Les personnes dont la candidature sera retenue seront conviées à une entrevue.

Pour toute question en lien avec cet appel de candidatures, vous êtes invités à écrire à l'adresse suivante : secretariat.general@csscotesud.gouv.qc.ca.